



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Oliegaelstraat 85 • 1.800 Vilvoorde
Tel: +32(0)2 674 57 11 • fax: +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Rapport n°: PO.114950321

F 080779

Safety, quality and environmental services

Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
 Brabant : Tél.: 02 674 57 11
 Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
 Wallonie : Tél.: 081 432 611

Rési. Code:

1

PROCES-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Membre n°: _____ Demandeur: MEINGUET Christian

Responsable des travaux: _____ Installation: _____ Propriétaire/gestionnaire: _____
Nom, Prénom: MEINGUET Christian Nom, Prénom: BERNARD Bruno
N° carte d'identité: _____ Adresse: Rue des Bénédictines, 12 Place de la Gare, 3
N° TVA: BE _____ CP + Commune: 6630 Harlelange 6630 Radelange
Tél: _____

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE) RGPT
 Art 270 mise en usage modification extension
 Art 271 mobile temporaire
 Art 274 périodique contrôle
 Art 276 renforcement Art 276bis: vente d'une unité d'habitation
 Art 86 Art 271bis Unité d'habitation
 Art 87 Art 278 Unité de travail domestique
 Art 88 Art _____ Parties communes
 Art _____ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:
Données distributeur: EAN 541449020707986110 EAN non communiqué Compt.kWh non placé
Compt. kWh n°: _____ Index jour: _____ nuit: _____
Protection branchement (A): 20 25 32 40 50 63 80 100
Conçue pour U_n: 230V 3x230V 3N400V
Type de prise de terre: boucle de terre barres / piquets
Courant nominal maximum (A): 20 25 32 40 50 63 80 100
Câble d'alimentation tableau principal: _____ X 16 mm² - Type: EXXPA conducteur H05i
Description installation: Dispositif diff. gén.: 63 A / 300 mA Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 17
• Voir annexe(s): Déjoncteur Bipolaire 5x610 Interrupteur différentiel
Déjoncteur Bipolaire 15x616 Masse 15A130mA 1x610
Déjoncteur Bipolaire 2x616 Reverse Appareil + 2x616 bipolaire

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:
 Contacts Dir. Contacts Indir. Montage Appareils Matériel l-section Schémas Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre: 30 Ω Isolement général: 2 MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général: était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions		
Nouvelle installation		Visa GRD: VISA 01 JUL. 2010 ORES Mandat GRD:
<input checked="" type="checkbox"/> Néant		Nom:
Infractions		Visa:
Installation existante		
<input checked="" type="checkbox"/> Néant		
Remarques	<u>Seul les parties accessibles ont été vérifiées</u>	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant		

Conclusion(s):
 La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être reconstruite avant le 19/01/2010
par le même organisme de contrôle (**)

Agent visiteur: Jean TOUSSAINT Agent n°: 1118 Date: 19/01/2010 Pour le Directeur Général: Signature J. Toussaint
Annexe(s): Schéma(s) de position: _____ Schéma(s) unifilaire(s): _____

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
Le Service Public Fédéral Économie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et/ou, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Prises chambre2-3

cuisine

cuisine frigo

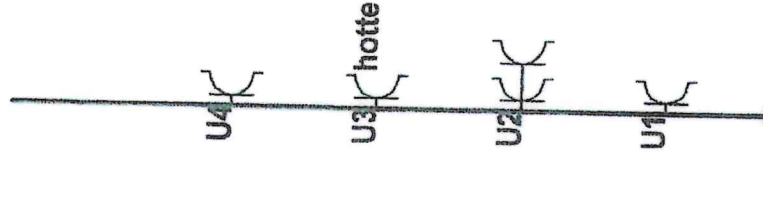
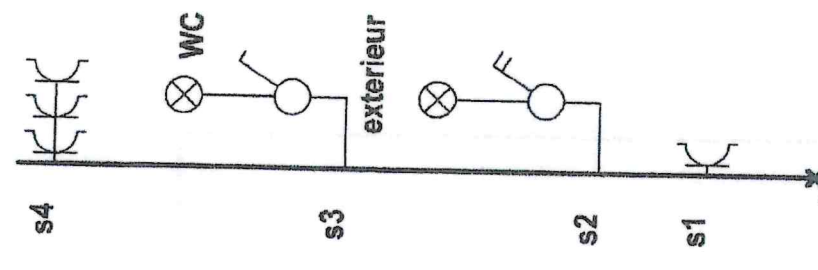
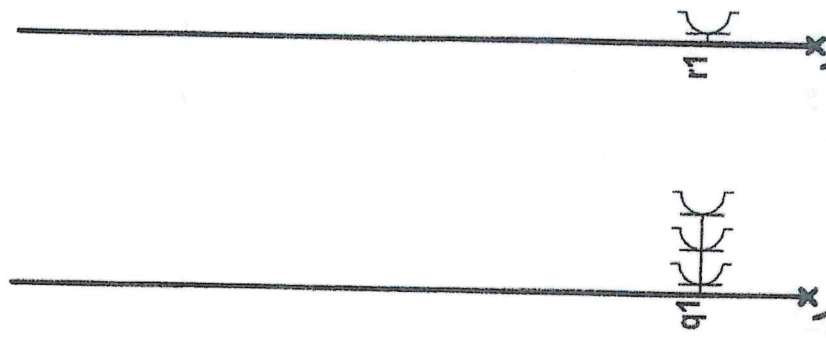
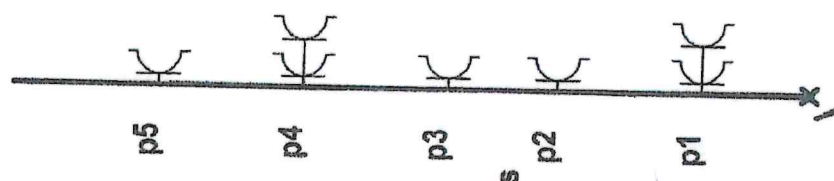
cuisine

cuisine

prises cuisine

Proprietaire
Bernard Bruno
Rue des Bruyeres
6630 Martelange

Maître d'oeuvre
SCR1 Meinguet & Fils
60 Juseret
6642 Vaux-sur-Sûre



AIB VINCOTTE

Par voie de 13/10/11/10
TOUSSAINT José
Inspecteur Electricité
n° 111B



Propriétaire
Bernard Bruno
Rue des Bruyeres
12
6630 Martelange



Maître d'oeuvre
SCR1
Meinguet & Fils
60 Juseret
6642
Vaux-sur-Sûre



AIB VINCOTTE

Remise le 15/01/14

TOUSSAINT José
Inspecteur Electricité
N° 1118

